

CONCEPT D'AIDE AUX ENFANTS SOURDS OU MALENTENDANTS

DESCRIPTION DU CONCEPT

Le concept d'aide aux enfants sourds ou malentendants, intégrés dans les classes « ordinaires » du canton, s'articule autour de 3 axes :

1. Soutien pédagogique individuel ou en classe avec les élèves sourds ou malentendants.
2. Travail de terrain avec les enseignants et les élèves concernés par les questions de déficience auditive :
 - prise de contact avec les enseignants, information
 - inventaire des problèmes posés, travail en classe
 - information dans les classes.
3. Collaboration avec les autres partenaires concernés (parents, professionnels) ---> animation de deux synthèses par année au minimum pour chaque élèves (avec procès-verbaux).

INVENTAIRE DES ELEVES CONCERNES PAR LE CONCEPT D'AIDE

Pour l'année scolaire 2011-12, l'effectif des élèves concernés est le suivant :

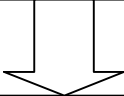
- 14 élèves, à savoir
 - 6 enfants (surdité légère ou unilatérale)
 - 4 enfants (surdité moyenne)
 - 4 enfants (surdité sévère à profonde)

Intervention auprès de 2 élèves aphasiques

Deux enseignantes (env. 180 % de poste) qui interviennent dans et surtout hors de la classe, en individuel, avec l'enfant sourd ou malentendant.

Organisation de regroupement d'élèves JUNE (à quinzaine, 6 fois par année), pris sur le temps d'école puis hors temps d'école pour les adolescents. (<= effectif minimal / critères)

CONCEPT D'AIDE AUX ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS



- ⇒ « **ouvert** » qui ne privilégie aucun mode d'expression, ni aide à la communication, qui n'impose **pas de modèle unique et exclusif**.
- ⇒ qui permet d'avoir une **vision globale** de l'enfant et qui **s'adapte à la situation et aux besoins** de chaque enfant (réajustement rapide si nécessaire !)
- ⇒ qui offre **une grande palette d'aides** aux élèves :
 - codeuses-interprète en LPC en classe, interprète en LSF
 - intervention d'une personne sourde en classe
 - soutien pédagogique spécialisé
 - logopédie, psychomotricité et autres thérapies (prises le plus possible sur le temps d'école)
- ⇒ qui a la souci d'**intégrer** le mieux possible à la vie scolaire de l'enfant **les mesures d'aides** dont il a besoin et de préserver sa vie familiale et ses loisirs (=> éviter la sur-demande).
- ⇒ qui respecte les **options éducatives** des parents.
- ⇒ qui tient compte de l'**épanouissement** de l'enfant et du **bon fonctionnement de la classe** qui l'intègre (=balises).

Travail dans le terrain avec les enseignants et/ou les élèves concernés par les problèmes liés à l'intégration des enfants sourds ou malentendants.

Information aux ens. et aux autres élèves

Inventaire des problèmes => échanges et recherches de solutions

Soutien pédagogique individuel (ou classe)
Accompagner l'enfant dans sa différence.
Anticipation des notions.
Adaptation et aides à la communication.

Collaboration avec les autres partenaires (parents, professionnels de la surdité, autorités scolaires, le monde des sourds).

Assurer les liens entre eux. informations

Bilans réguliers